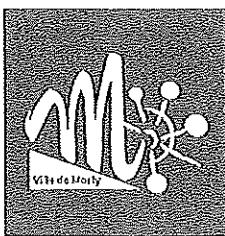


SLOW



République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2025-037

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur DENIS Daniel visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une case de columbarium au cimetière communal portant le n° 2964 à Monsieur DENIS Daniel domicilié à Marly (Nord) – 15 avenue Eugène Varlin.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 15 juin 2024 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 1 m², d'un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 mars 2025

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 31/03/2025
et de la publication le 31/03/2025